

AMENDEMENTS AU PROJET DE RESOLUTION PRESENTÉ A L'ASEMBLEE GENERALE DE L'USB DU 30 JUIN 2022

Au dispositif, à partir de l'AG Décide :

Le premier paragraphe est à éliminer depuis « d'adopter » jusqu'à « art XI.bis »

Motivation :

On ne peut pas faire deux travaux parallèles éventuellement contradictoires : D'une part on propose à l'AG de modifier les statuts et d'autre on approuve une résolution disant qu'on le fera. Si la AG modifie les statuts, cette partie de la résolution est inutile. La résolution est un mandat à l'exécutif pour développer ce que l'AG a approuvé.

Autre chose serait une feuille d'information mais, dans ce cas, ce serait « l'AG a décidé »

Deuxième paragraphe depuis « pour les adhérents » jusqu'à la fin du premier tiret

Le remplacer par :

Mandater le Comité exécutif pour organiser une transition flexible et adaptée des actuels affiliés encadrés dans la section Commission vers la nouvelle section agences dans un horizon de trois ans

Motivation : Le transfert ipso facto est non seulement une erreur tactique mais aussi un attentat aux attentes rationnelles des collègues qui sont à l'aise dans la section Commission. Cette intégration peut être un objectif à terme mais doit se faire lorsque le bon fonctionnement de la nouvelle section est assuré

Deuxième tiret : éliminer « fin 2022 »

Motivation : Si par une éventualité le comité exécutif n'est pas constitué, quoi alors ?

Troisième paragraphe troisième tiret : Éliminer la deuxième partie depuis « Ainsi » jusqu'à « 2024 »

Motivation : Le COMEX doit avoir le mandat de pouvoir déroger au système des cotisations pour faciliter l'intégration des nouveaux mais doit pouvoir gérer ce pouvoir sans des contraintes de ce type car ce n'est pas la même chose un transfert en bloc, avec leur propre trésorerie, que des transferts partiels ou des affiliation nouvelles. La capacité de négociation du COMEX doit être intacte

Troisième paragraphe quatrième tiret : l'éliminer

La méthode de répartition des sièges doit être statutaire. Une discussion au COMEX pour donner des sièges ad hoc est dangereuse et inopportune. A qui on enlèvera les sièges ad hoc